

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 juillet 2013

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, MILLET, VIALON, MANGUELIN, Mmes GUYENNET, CORNET, CAMPANT, BURDET, BOUVET

Excusés : Stéphane GENIN, Stéphane LAPALUD, Stéphanie COTTE

Secrétaire de séance : Jean-Claude MASSARD

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du 22 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité

D.I.A. : Le Maire informe le conseil municipal que la SNCF envisage de céder un bien situé 4 Grande Rue, constitué d'une maison de 65m² habitable (ancienne maison du Garde Barrière, passage à niveau n°30) sur un terrain d'une surface de 490 m². La commune a deux mois pour faire connaître à la SNCF si elle envisage d'exercer son droit de priorité.

Monsieur Grandjean demande si cette maison pourrait éventuellement être utilisée pour faire une crèche. Philippe Guichon répond que c'est très petit et sur deux niveaux, donc peu intéressant. Plusieurs conseillers font remarquer que nous n'avons pas de prix de vente et qu'il est donc difficile de se prononcer. Le Maire rappelle que c'est juste un positionnement de la mairie qui est demandé. Il propose de retourner voir les locataires et la SNCF pour avoir plus d'informations.

PLU : Dominique D'almeida explique que la première partie du diagnostic est pratiquement terminée (urbanisation, déplacement, activités, agriculture,...). A la dernière réunion il a été abordé la deuxième partie qui est l'analyse environnementale. Il sera fait un point sur ce thème en septembre avec le Bureau d'Etude BIOINSIGHT lors de la prochaine réunion qui aura lieu le mardi 17 septembre à 9h.

Mme D'almeida informe le conseil municipal que la consultation prévue pour l'actualisation du zonage d'assainissement et des eaux pluviales aura lieu fin août après la période de vacances. Le Maire informe le Conseil qu'il est vraiment nécessaire aujourd'hui d'actualiser le zonage d'assainissement au vu des problèmes de raccordement rencontrés sur plusieurs habitations de Marlieux .

FOSSE CURTET

Le Maire informe le conseil que les travaux du fossé Curtet débuteront autour du 20 Aout prochain. Pascal Manguelin regrette de ne pas avoir été plus informé et s'inquiète pour les dégâts éventuels que cela pourra occasionner sur le terrain.

Le Maire rappelle l'historique du fossé Curtet et s'étonne de cette remarque sachant que depuis près d'un an, les travaux Curtet ont fait l'objet de nombreuses discussions en réunion de conseil.

De plus, il rappelle à Pascal Manguelin qu'il n'est pas contre des indemnités (lecture du dernier conseil municipal) mais lui demande de se renseigner auprès de la chambre d'agriculture pour connaître les conditions d'attributions de ses indemnités.

Jean-Paul Grandjean demande si les riverains ont été informés. Il est répondu que tous les riverains ont reçu un courrier accompagné d'un plan des travaux . Un courrier sera également

envoyé à Monsieur Guillaume Martin, régisseur des parcelles.

COMMISSION EMPLOI

Le Maire donne la parole à Pierre MILLET

Un autre contrat d'avenir est proposé au Conseil Municipal pour venir en soutien à Mickael Collado, ce contrat est financé à 75% par l'état pour une durée de 3 ans.

La Commission emploi propose Monsieur Maxence ANTILLE comme agent technique polyvalent en soutien de Mickael Collado. Ce dernier prendra ces fonctions à Marlieux le 26 aout à 8H30. Le Conseil donne un avis favorable et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat d'avenir avec la Région.

Rachel CAMPANT demande qui sera responsable de ce nouvel employé. Le Maire répond qu'il se chargera avec Mickael de l'organisation de son emploi du temps. Un carnet de suivi sera mis en place. Monique Cornet approuve avec satisfaction cette embauche.

DEVIS

Le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Belouzard concernant des travaux sur le bâtiment du local Foot et du local Cantine de Marlieux pour un montant de 1941.10 Euros TTC. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Belouzard et donne pouvoir au Maire pour signer le devis.

AGENCE INGENIERIE

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose que « le Département, des Communes et des Etablissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux Collectivités Territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance technique, juridique ou financière..

Le Conseil Général de l'Ain en date du 24 juin 2013 propose la création d'une Agence Départementale d'ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif.

Le Maire rappelle que l'engagement est au minimum de deux ans mais que la Commune n'est pas lié à cette agence et qu'elle peut se retirer dès la 3^{ème} année.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'approuver les statuts.

RESTAURANT CHASSE ET PECHE

La commune ayant émis la volonté de signer un bail emphytéotique avec la Semcoda concernant la parcelle A508 sur laquelle est implanté le café restaurant et actuellement propriété de l'EPF de l'AIN .

Aussi pour signer cet acte, il convient que l'EPF rétrocède ses parcelles à la commune.

Il conviendra de prévoir la signature de l'acte de vente des parcelles A 508 et A 509 entre l'EPF et la Commune ainsi que le bail emphytéotique et l'acte de ventes des parcelles communales au profit de la Semcoda. Le conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer les différents actes.

MAISSON

Jean Luc MAISSON demande la remise gracieuse de pénalités de retard d'un montant de 2608.00 euros.

Il faut savoir qu'aujourd'hui les 21 141,00 euros de taxes d'urbanismes du fait de son permis de construire de 2006 ont été intégralement versées à la commune.

Jean-Claude MASSARD est d'accord si l'on n'est pas obligé de les rembourser (si déjà perçues).

Jean-Paul GRANDJEAN accepte la remise quel que soit les conditions.

Eric VIALON dit que l'on a déjà fait cela avant alors pourquoi pas Jean-Luc MAISSON
Après discussion, le Conseil accepte la remise gracieuse des pénalités d'un montant de 2 608,00 euros.

RAPPORTS D'ACTIVITE 2012

Le Maire rappelle que la commune doit valider les différents rapports ci-après :

-SEMCODA

-DYNACITE

-ADAPA

-ORGANOM

-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

-Rapport annuel sur le service et la qualité de l'eau potable.

Ces rapports sont à la disposition des conseillers municipaux qui souhaitent en prendre connaissance.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

-Pompiers : le SDIS se désengage de plus en plus sur les CPINI . Une gestion plus rigoureuse est mise en place. Jean-Charles Alcaide ainsi que les services de la Mairie sont sollicités par le SDIS.

-Conseil d'Ecole : Pas de Création de classe à la rentrée

189 élèves soit 27 élèves par classe

Un groupe de travail sur les rythmes scolaires se mettra en place à la rentrée de septembre (environ 12 personnes).

-Le Maire participe à un groupe de travail sur les étangs avec pour but la création de supports pédagogiques destinés aux écoles primaires (103 communes sont concernées) avec pour objectif « Encourager les enseignants du primaire à aborder ce thème en leur mettant à disposition un outil pédagogique complet ».

Il informe également qu'un livre blanc sur la filière piscicole est en cours d'élaboration et qu'une aide de 2,5 millions d'euros est prévue pour soutenir la filière piscicole sur trois ans.

-Office de tourisme

Suite à une réflexion menée avec la Communauté de Communes Centre Dombes pour la gestion de l'office de tourisme, il a été décidé de dissoudre l'association et de créer une régie porté par la CCCD. Aujourd'hui il est donc nécessaire de procéder à une modification statutaire pour habilitier la création d'une entente intercommunale.

-Syndicat territoire de la Chalaronne

Une réunion est prévue le 12 septembre à Marlieux avec tous les agriculteurs pour la gestion des fossés.

Un budget est également prévu pour travailler sur un plan de désherbage communal.

L'établissement de ce plan permettrait à la commune de percevoir des subventions pour l'achat de matériel. Le Maire s'est porté candidat.

-Problème d'épandage(olfactif)route de Beaumont avec un épandage non enfoui.
Le Maire propose de vérifier si cette parcelle fait l'objet d'un plan d'épandage.

QUESTIONS DIVERSES

-Nouveau pompier : Yannick BRIAND (Lotissement le Clos des Dombes)

Inauguration de la MARPA

Le Maire remercie toutes les personnes ayant participé à la préparation de cette inauguration mais regrette le peu d'entreprises présentes.

- Le rapport concernant le diagnostic « Accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les lieux publics » sera présenté à la commission bâtiments le vendredi 26 juillet à 17H30 .

-Le Maire informe du départ de Melle POUTE DE PUYBAUDET au 5, place du marché et propose de profiter de départ de la locataire de cet appartement pour demander au cabinet MEGARD de faire une étude de faisabilité pour une éventuelle création de classe. En cas de création de classe le Sivos sera porteur du projet. Le Maire demande l'avis aux conseillers pour effectuer cette étude. Pas de réponse négative. Philippe GUICHON fait remarquer que l'appartement est vétuste et que des travaux devront de toute façon être programmés pour mettre l'appartement aux normes.

- La CCCD finance l'enfouissement des bennes à verres. Le Maire demande à la commission environnement de travailler sur le dossier. Mr Jean-Paul Grandjean informe que des documents sont disponibles sur le site de la CCCD.

-Jean-Paul GRANDJEAN interroge le Maire sur l'avancement du rapport de l'expert au sujet de la Station d'épuration. Le Maire attend un courriel de l'expert qui doit avoir terminé l'expertise ; de toute façon l'avocat de la Commune devra intervenir si rien n'est fait dans les prochains jours.

-Valérie MULTON demande aux conseillers présents leur disponibilité le 17 Août 2013 pour seconder Jean-Claude MASSARD à 15 heures pour un mariage.

L'ordre du jour est clos, la séance est terminée à 23 Heures